

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets

2010

**Soigner, soulager,
accompagner
les nouveau-nés,
les enfants
et les adolescents
gravement malades
ou en fin de vie**

Dates limites de dépôt des dossiers

• 9 avril et 7 septembre 2010

Mécénat Santé

Contexte

La Fondation de France souhaite encourager des initiatives des équipes concernées par la prise en charge de la douleur des nouveau-nés ou des enfants, ou confrontées à la souffrance, à la maladie grave ou à la mort d'enfants de tous âges.

Dans ce contexte, la Fondation de France souhaite soutenir tout particulièrement :

- la reconnaissance et la prise en charge des douleurs aiguës dont l'évaluation est souvent difficile ;

- la mise en place d'une démarche palliative de soins et d'accompagnement dans tous les lieux où les enfants sont accueillis.

À qui s'adresse l'appel à projets ?

L'appel à projets s'adresse aux équipes soignantes, médicales et médico-sociales intervenant en service hospitalier, en institution ou à domicile. Il s'adresse également

aux associations de parents, d'aides à domicile et de bénévoles accompagnant l'enfant à l'hôpital comme au domicile et proposant un soutien aux familles.

Quels projets ?

La Fondation de France soutiendra des actions pouvant être **pluriannuelles** et qui contribuent :

- à la qualité de l'accueil, de l'accompagnement et du confort des enfants ;
- à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des familles (sauf matériel et travaux) ;
- à l'évaluation et à la prise en charge de la douleur ;
- au soutien des personnes endeuillées ;
- à l'implication des bénévoles d'accompagnement ;

- à la réflexion des équipes sur des projets spécifiques (implication des parents, procédure de prise de décisions, limitation des traitements, réflexion sur le lieu de décès) ;
- au retour ou au maintien à domicile des enfants (coordination ville-hôpital, intervenants à domicile) ;
- à la formation et au soutien des équipes soignantes (supervision, réflexion éthique...) ;
- au développement des échanges de pratiques, entre les associations ou entre les services.

Attention - la Fondation de France ne finance pas : les postes salariés, les formations individuelles, les formations des bénévoles, le remplacement du personnel, les travaux, et les actions de loisirs pour les enfants. Les demandes de matériel ne seront prises en compte que dans le cadre d'un projet d'équipe dynamique visant à la modification des pratiques de soins.

La Fondation de France ne finance pas les actions de communication et les projets audiovisuels qui ne font pas partie intégrante d'une démarche de formation d'équipe.

Les projets d'animation culturelle doivent être présentés par l'établissement dans lequel aura lieu l'activité. S'il s'agit d'une activité menée dans plusieurs établissements, des lettres émanant de ces derniers et montrant leur

implication dans le projet devront être fournies. Une attention particulière sera portée aux projets présentant une participation financière de l'établissement ou une lettre l'engageant à pérenniser l'activité.

Critères de sélection

La Fondation de France examinera les demandes en tenant compte des critères suivants :

- qualité des réflexions et de la démarche de l'équipe ;
- pertinence du projet au regard des besoins recensés ;
- interdisciplinarité, mobilisation effective du personnel (direction, médecins, cadres, soignants), implication des familles et des bénévoles ;
- participation financière de l'établissement (la Fondation de France ne se substitue pas aux financements des tutelles) ;
- souci d'évaluation de la démarche ;
- implication du Comité de lutte contre la douleur (CLUD).

Pour les projets de formations : besoins identifiés en amont, programme élaboré avec l'équipe, inscription dans le projet de service, participation de l'ensemble des professionnels (notamment des médecins) et des bénévoles, objectifs ciblés, méthode pédagogique interactive, compétence reconnue des intervenants, évaluation du réinvestissement des acquis dans la pratique.

Toute demande de soutien pour des journées thématiques, des séminaires ou des conférences doit impérativement être présentée dans l'appel à projets précédant d'au minimum 6 mois la tenue de l'événement.

Aide méthodologique complémentaire

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets *Soigner, soulager, accompagner les nouveau-nés, les enfants et les adolescents gravement malades ou en fin de vie*.



Comment agir pour l'environnement

Principalement dédiée aux structures qui ont encore peu adapté leurs pratiques, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances. Elle pourra financer l'accompagnement méthodologique externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action) ainsi que les actions de formation des parties prenantes.

Une présentation détaillée de cette aide complémentaire et ses conditions d'attribution est disponible sur www.fondationdefrance.org, rubrique *Nos aides*.

Comment répondre ?

Le dossier type de demande de subvention est téléchargeable sur le site Internet **www.fondationdefrance.org** (rubrique : Nos aides – Les appels à projets de la Fondation de France – Soigner, soulager, accompagner).

Il devra être adressé **en deux exemplaires par courrier** à :

Sophie Lasserre – Appel à projets Pédiatrie
Fondation de France
40 avenue Hoche - 75008 PARIS

Et en version électronique à :
soignersoulager@fdf.org

Dates limites de dépôt des dossiers :

- 9 avril 2010
- 7 septembre 2010

Appels à projets 2010

Le programme « Soigner, soulager, accompagner » diffuse quatre appels à projets en 2010 :

- *Soigner, soulager, accompagner les nouveau-nés, les enfants et les adolescents gravement malades ou en fin de vie.*
- *Soigner, soulager, accompagner les personnes âgées jusqu'au bout de la vie.*
- *Douleur.*
- *Soigner, soulager, accompagner : projets de recherche sur les soins palliatifs et la douleur.*

Ces appels à projets peuvent être téléchargés sur le site **www.fondationdefrance.org**, demandés par courriel à l'adresse **soignersoulager@fdf.org** ou par téléphone au **01 44 21 31 28**.

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance et l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie.

Elle aide les donateurs à choisir les meilleurs projets, conseille les fondateurs sur leur champ d'intervention et sur le cadre juridique et fiscal le plus approprié.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.



40 avenue Hoche - 75008 PARIS
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01
www.fondationdefrance.org